

CONFÉRENCE CONSTITUTIONNELLE

COMITÉ PERMANENT DES FONCTIONNAIRES

DOCUMENTS DE TRAVAIL

PROPOSITIONS

POUR LA REVISION CONSTITUTIONNELLE

Le 17 juillet 1968

Monsieur Edgar Gallant,
Secrétaire de la Conférence constitutionnelle,
C.P. 488,
Terminus A, Ottawa 2.

Cher monsieur Gallant,

Conformément à la procédure adoptée à notre réunion des 29 et 30 mai dernier, je vous fais parvenir ci-joint un document de travail que la délégation québécoise désire présenter au Comité permanent des fonctionnaires.

Ce texte comprend une série de propositions sur des questions auxquelles l'on devra s'arrêter au cours du processus de révision constitutionnelle, mais n'en couvre évidemment pas tout l'éventail. Il a été préparé par les membres de la délégation québécoise. Celle-ci, outre moi-même, est composée de MM. Louis Bernard, Charles Pelletier et Jacques Robichaud.

A cause de circonstances exceptionnelles, on comprendra que le Conseil des ministres du Québec n'ait pas eu l'occasion à ce jour d'étudier toutes les propositions qui suivent. Pour cette raison, je tiens à insister sur le caractère provisoire de ce document de travail. Ce caractère est d'ailleurs conforme à la perspective dans laquelle s'est situé notre Comité dès sa première réunion, comme l'indique le compte rendu sommaire de cette réunion:

"A cette étape-ci, il n'est pas nécessaire que les propositions représentent l'attitude arrêtée des gouvernements. Celles-ci pourront être considérées comme documents de travail seulement. Il importe aussi d'éviter une trop grande rigidité à ce stade préliminaire."

La présentation et la formulation des propositions contenues dans le document ci-joint pourront donc varier à mesure que progresseront les travaux du Comité permanent.

Je vous prie, cher monsieur Gallant, d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Clara Offenberg

CONSTITUTIONAL CONFERENCE / CONFERENCE CONSTITUTIONNELLE

Comité permanent des fonctionnaires
Continuing Committee of Officials

PROPOSITION

Objet: *Méthodologie*

LA NOUVELLE CONSTITUTION CANADIENNE POURRAIT

COMPRENDRE LES CHAPITRES SUIVANTS:

PREAMBULE: OBJECTIFS GENERAUX

I LES DISPOSITIONS GENERALES

II LES ORGANES SUPERIEURS DU GOUVERNEMENT CENTRAL

III LA CONSTITUTION INTERNE DES ETATS-MEMBRES

IV LE SYSTEME JUDICIAIRE

V LE PARTAGE DES POUVOIRS LEGISLATIFS

VI LE DOMAINE PUBLIC

VII LES RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

VIII LES DROITS DE L'HOMME

IX L'ADOPTION ET LA MODIFICATION DE LA CONSTITUTION

X LES MESURES TRANSITOIRES

COMMENTAIRE

1. Cette classification s'inspire à la fois de la décision de la Conférence constitutionnelle, des suggestions de la délégation fédérale au Comité permanent des fonctionnaires et de la constitution actuelle.
2. Cette classification pourrait également servir de cadre aux propositions soumises au Comité permanent.

Présentée par la délégation du Québec

Le 24 juillet 1968